

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 47

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

FRIBOURG

Avec le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin

Dans le courant de novembre, s'est tenue à Fribourg l'assemblée générale du Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin. Présidée par M. Paul Torche, conseiller d'Etat, cette assemblée a été précédée d'un comité cantonal auquel prirent part les présidents des comités régionaux et leur délégation.

La séance administrative

Quelque 150 personnes, des femmes en majorité, assistaient à l'assemblée générale où, après lecture par Mme G. Verdon du procès-verbal de la séance du 20.7.63, le président présenta son rapport pour l'année écoulée. M. Torche constate que le Mouvement a entrepris un travail de longue haleine et qu'il faut s'armer de patience tout en sachant prendre en temps opportun les initiatives qui s'imposent. Il est nécessaire tout d'abord d'asseoir le Mouvement sur des bases solides. Pour le moment, nous n'avons pas reçu de réponse à la requête de l'an dernier, au sujet de l'examen du projet de loi sur l'exercice des droits politiques, à titre facultatif, sur le plan communal, et qui devait faire l'objet d'une étude à la Commission parlementaire. Un avis de droit a été demandé par cette commission au juge fédéral Jean Castella pour savoir si cette introduction était compatible avec la Constitution cantonale.

L'organisation du Mouvement dans les districts a été le principal travail du comité. Si quelques-uns ont d'emblée trouvé un terrain d'entente, ce n'est pas partout pareil ; dans certaines contrées, on se heurte à des arguments dont le principal est qu'il est superflu de vouloir donner le droit de vote à des femmes qui n'en veulent pas ! Or, est-ce une raison pour le refuser à celles qui le désirent ? Car si l'on s'en tenait au taux de la participation masculine actuelle dans presque tous les scrutins, faudrait-il leur maintenir ce droit ?

La femme doit être présente partout et toujours et les partis politiques seraient bien inspirés de les inviter à quelques-unes de leurs séances ou réunions.

L'introduction de l'instruction civique, sous une forme attrayante grâce à un nouveau manuel, dans la dernière année de l'école primaire et à l'école secondaire dans toutes les classes de filles, dès l'année prochaine ; le fait que les paroisses réformées du canton ont accordé le droit de vote aux femmes en matière religieuse et l'accèsion des femmes dans les commissions scolaires sont autant de réalisations qui ne peuvent que nous réjouir.

Le rapport du président souligne encore que la commune de Guin (Singine) a associé, l'an dernier, les jeunes filles de 20 ans aux jeunes gens du même âge dans une belle cérémonie pour leur entrée dans la vie civile. Il espère que d'autres communes suivront ce bel exemple.

En matière de conclusion, M. Torche affirme que le rôle du Mouvement n'est pas d'entraîner les masses mais de préparer les esprits à cette réforme indispensable qu'est l'octroi du droit de vote aux femmes. Car, malgré les catastrophes que l'on avait prédit au sujet de cet octroi, les expériences que l'on a faites à l'étranger et dans les cantons romands se sont révélées fort concluantes ; l'apport des femmes a été précieux à plus d'un titre.

Les comptes, fort modestes, sont présentés et tenus par Mlle Julia Pilloud, professeur, et sont adoptés à l'unanimité après lecture, par Mme Bluet Nordmann, du rapport des vérificateurs. Ceux-ci sont réels sans discussion pour une nouvelle période.

L'apport de la femme dans la vie fribourgeoise

Ce sujet simple... mais pourtant difficile à traiter, fut magistralement défendu par M^e Gaston Michel, avocat et député, aidé des renseignements, statistiques et document historiques que lui communiquèrent M. Robert Morisod sur le plan économique, Mlle Probst sur le plan agricole et Mlle Pilloud sur le plan scolaire.

Il ressort de cet exposé et des différentes statistiques énumérées que, si le canton de Fribourg compte plus d'hommes que de femmes, la capitale, par contre, possède plus de femmes que d'hommes, davantage de veuves que de veufs et plus de femmes divorcées que d'hommes.

Après avoir cerné la matière humaine mas-

culine et féminine, le distingué conférencier affirma que la nation fribourgeoise était essentiellement agricole. Il est vrai que nous avons tous à des degrés différents des attaches paysannes. La femme paysanne est la plus proche collaboratrice de son mari et, disposant de peu de liberté, elle n'a pas de temps pour discuter des grands problèmes. Par nature et par tradition, elle est essentiellement soumise à son mari. Cependant, à l'heure actuelle, grâce aux moyens modernes elle est beaucoup plus vite qu'autrefois acquise aux idées de notre temps.

Dans l'industrie, on constate que l'apport de la femme est de plus en plus important. Dans certains secteurs, la femme est même indispensable grâce à ses qualités naturelles. Cependant, il existe deux catégories de femmes : les célibataires — qui attendent un mari ! — et les femmes mariées ou plus âgées qui occupent des places stables. Il est faux de prétendre que les femmes travaillent uniquement pour « arrondir » leur budget. D'après M. Morisod, secrétaire syndical, c'est le 73 % des femmes qui travaillent pour parfaire le traitement de leur mari.

Dans la plupart des cas, elles doivent aussi accepter des tâches que les hommes refusent... tout en faisant, tous les jours, leur ménage ! Au point de vue syndical, l'épouse « sent » mieux que son époux la valeur de son mouvement et suit avec infiniment d'intérêt tout ce qui est social ou se rapporte à la famille.

Au sujet de l'apport de la femme dans la vie de la cité, il est juste de dire qu'autrefois, jusqu'au XXe siècle, les femmes restaient surtout dans leur ménage. Aujourd'hui, par la force des choses, depuis les guerres, elles doivent sortir « dans la cité ». Ce sont elles qui utilisent la plus grande partie de l'argent du pays et doivent, tout ou en partie, le gagner.

Que deviendrait le monde économique si toutes les femmes cessaient de travailler ? La participation de la femme, dans tous les domaines, augmente de jour en jour et ses avis et ses conseils sont de plus en plus demandés. Il n'y a qu'à songer à son activité dans les écoles, les hôpitaux, les bureaux, les fabriques et les œuvres sociales. Son apport à la vie publique est énorme, comme aussi dans les communautés religieuses et dans la vie de l'Eglise.

Pour terminer ce brillant exposé, M^e Michel rappelle que l'introduction du suffrage universel est relativement récent mais qu'il est entré dans nos mœurs, que les droits civiques impliquent non seulement le droit de vote, mais également le devoir de participer au mieux-être public et à la formation de l'Etat. Ce droit, d'après Pie XII, ne saurait être refusé aux femmes. Dans notre société, qui évolue si rapidement, les femmes auront toujours à jouer un rôle plus grand et plus efficace et si l'Etat un jour a envie de recourir à elles, il faudra alors qu'elles soient prêtes à répondre à son appel, car l'Etat a besoin de leur apport. Elles ne doivent pas l'oublier...

G. Verdon

GENÈVE

Prévoyance sociale et santé publique

Une importante conférence a été donnée à l'Union des femmes de Genève par le conseiller d'Etat Treina, président du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique.

La comparaison des budgets du département de 1954 — 20 millions — et de 1964, — 78 millions — montre son développement rapide et le remarquable effort social consenti par les contribuables.

L'augmentation de ce budget tient, d'une part à des ajustements de salaires et d'heures de travail dans les établissements hospitaliers et, d'autre part, à la création de plusieurs services. En 1964 seulement, Centre de planning familial, Centre universitaire psycho-social, Centre de dépistage du cancer ; pour la lutte contre la tuberculose, un véhicule sanitaire a été acheté pour les examens dans les usines et hors de ville. Des subventions augmentées sont distribuées aux services privés d'auxiliaires et aides familiales qui, en peu de temps, ont secouru 2500 ménages. La Croix-Rouge genevoise a repris à sa charge le service à domicile de soins créé par la Société d'infirmières du Bon-Secours et, là encore, le Département donne un soutien financier important.

Des précisions sur l'hôpital cantonal

Répondant à des questions posées par les membres de l'Union des femmes, le conférencier donna d'amples renseignements sur l'hôpital cantonal. Celui-ci est administré par une commission présidée par le chef du Département. Le service médical proprement dit est dirigé par un collège spécial. Le directeur, nommé par la commission administrative, est chargé de la gestion journalière de la maison et de faire les propositions opportunes à la commission dont il dépend.

M. Treina déplore lui-même le temps considérable qu'il a fallu pour la construction du nouvel hôpital, il montre cependant tous les imprévus qui ont retardé les travaux : il y a vingt ans, les plans prévoyaient 650 lits, aujourd'hui, c'est presque le double qui est nécessaire. L'évolution si rapide de la médecine et de la chirurgie a exigé aussi d'importantes modifications des plans primitifs. Actuellement il serait souhaitable qu'un ordre de priorité soit donné pour l'achèvement des travaux qui dépendent du Département des travaux publics.

Des tâches multiples

Ensuite M. Treina énuméra les autres services de son département. Les plus importants en sont : l'Office cantonal de placement, le Service d'assistance médicale, l'Institut d'hygiène. L'Office de placement régie l'engagement de la main-d'œuvre étrangère. A Genève, chaque année s'augmente le contingent des travailleurs étrangers, mais en contre-partie, l'ensemble de l'économie du canton se développe très rapidement. L'arrêt de la venue de ces ouvriers paralyserait cette économie. Sans la main-d'œuvre étrangère, Genève n'aurait pas pu se développer et son économie en aurait subi le contre-coup.

En tant que responsable de la santé publique, M. Treina estime que la prévention des maladies est une nécessité primordiale. Pour cela, il a donné un nouvel essor à l'Institut d'hygiène. Les tâches de celui-ci comprennent les vaccinations gratuites et toute la série de contrôles des denrées alimentaires, de l'eau potable et courante, de l'air, des irradiations, etc.

Le Département de la prévoyance sociale reçoit chaque année le 30 % des recettes du Droit des pauvres (cette année fr. 1.300.000), ce qui permet l'octroi de subventions à de nombreuses institutions indépendantes de l'Etat, telles que la Maison de retraite du Petit-Saconnex ou Val-Fleuril pour les vieillards confédérés.

Enfin, actuellement, le Département a mis sur pied trois commissions d'études pour le problème des invalides, pour l'hospitalisation des vieillards et pour l'assurance-maladie obligatoire.

En réponse à une question sur les moyens de faire nommer plus de femmes dans les commissions administratives, M. Treina conseilla à ses auditrices d'entrer dans les partis politiques. Ce sont eux qui

présentent les candidats au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, c'est par leur présence dans les partis que les femmes pourront influencer ces élections.

L'éloquente conférence de M. Treina fut écoutée avec l'intérêt que l'on devine par toutes les femmes présentes.

A. C.



Pensez aux cartes de vœux Pro Juventute ! Les timbres ont désormais une validité illimitée ; on peut les acheter jusqu'au 31 décembre.

L'« Escalade » jouée par les « Marions »

Le 28 novembre, au cours d'une soirée d'Escalade organisée à la « Résidence », par le Club des femmes de carrières libérales et commerciales, les Marions, petite troupe combien sympathique, ont conté, à leur façon, l'Escalade aux convives, en tirant les ficelles de petits personnages fort remuants et vêtus à ravir.

Nous avons vu, ravies et navrées tour à tour, comment fut ourdi le complot contre notre vénérable République, comment, enflammé par les yeux de braise d'une princesse espagnole, un orgueilleux duc de Savoie ne put résister à vouloir mettre Genève dans la corbeille de noces de la bouillante Espagnole. Ce ne fut pas une petite affaire. Et, comme chacun le sait, le funeste projet échoua par miracle, au grand dam des conspirateurs.

Tout à tour, au gré des péripéties du drame, nous avons pu admirer de charmants tableaux évocateurs, des décors brossés avec goût, représentant la vieille Genève, ses remparts et le château d'Etrembières, des scènes enlevées avec brio comme celle où la belle princesse-jemme-fatale impose avec jougue sa volonté au duc, en présence du légat du pape vêtü de pourpre cardinalice, ou encore la scène des lavandières au caquet intarissable et évocateur.

Si nous n'avions pu assister « de visu » à l'assaut de nos vénérables Bastions, nous avons néanmoins oui, bien calées dans nos fauteuils, devant des rideaux charitablement baissés, l'assourdissant cliquetis d'armes dont nous avons appris jadis, sur les bancs d'école, l'heureuse issue.

Et, comme point final, ce fut le chant de grâce, grave et recueilli, de la vieille Clémence qui nous ramenait à la réalité et nous fit éprouver, une fois de plus, notre gratitude pour la miraculeuse délivrance de Genève de si grand péril...

L'assistance, nombreuse et conquise, remercia par les applaudissements nourris la vaillante petite troupe des Marions. N'oublions pas, grâce à elle et à ses marionnettes, jovi du privilège d'assister à un spectacle rappelant les dieux d'Homère tirant les ficelles en se servant des passions et des faiblesses humaines !

R. F.

* Rappelons que les Marions se sont produits au théâtre de l'Expo, cet été, et qu'elles présenteront sur les écrans de la TV, le 23 décembre probablement, un spectacle d'après un conte d'Alphonse Daudet.

APRÈS UNE SÉANCE D'INFORMATION A L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

La viande... au détail, sa valeur alimentaire et culinaire

Mme Erwin Haag, présidente de la commission économique de l'USAFF, en ouvrant la deuxième séance d'information sur la viande, a salué la présence de M. Bersier, chef de service au Département du commerce et de l'industrie de notre canton, ainsi que celle d'une délégation de la Fédération romande des consommatrices de Lausanne.

Valeur alimentaire de la viande

Il ressort de l'intéressant exposé fait par Mme Haag que les besoins de notre organisme en albumine, sels minéraux, graisse et vitamines sont grands. Les laitages et la viande répondent à ces différents besoins et contiennent surtout la quantité de protéine indispensable à une alimentation bien ordonnée. Si 100 gr. de viande contiennent 15 à 20 gr. de protéine animale, il faut compléter le repas par d'autres protéines végétales. Toutes les viandes sont bonnes, mais la façon de les préparer ou de les présenter excite notre appétit ou le coupe.

Utilisations culinaires de la viande

Il appartenait à Mme Rodi, inspectrice ménagère, de donner d'utiles recommandations sur la manière de choisir et d'appréter la viande. D'emblée, elle reconnaît qu'il est très difficile pour une jeune ménagère de choisir sa viande. Elle doit s'en référer au boucher. Peu à peu elle apprendra, par l'observation, à reconnaître la qualité et saura mieux faire son choix.

Les démonstrations

Avant de commencer la démonstration de découpage d'un veau, M. Dupont, président de la Société des maîtres-bouchers, remercia la Société des gens-consommateurs de la ville de Fribourg, pour toute l'aide que ceux-ci ont apportée à leur patrons.

Au fur et à mesure du découpage, M. Paul Despond en fit une description claire et soignée. Il n'eut garde d'oublier de préciser que si le veau est cher, c'est parce que son alimentation est saine. Quand on pense qu'il faut dix litres de lait pour faire un kilo de viande, on ne s'étonne plus de son prix.

A propos de prix de revient, M. Dupont rappelle qu'autrefois le découpage se faisait d'une autre manière et qu'on déossait beaucoup moins la viande — donc gain de temps pour le boucher — et que les ménagères venaient à la boucherie avec un panier et un lingé blanc !

Si la consommation de viande de veau est élevée en Suisse, celle de porc va en s'accroissant ; c'est, paraît-il, la viande de l'avenir. En effet, cette viande est savoureuse et tous les morceaux peuvent être employés.

En écoutant ces séances d'information sur la viande, Mme Haag remercia toutes les personnes qui y ont participé.

Il est incontestable, au vu des très nombreuses personnes qui ont assisté à ces démonstrations, que ces dernières répondaient à un besoin.

G. V.

Suite de nos informations romandes en page 4.